



## Compte rendu de l'Assemblée Générale du Samedi 01 Avril 2017 à SAINTE THORETTE

### PRESENTS :

Alain DOS REIS, Maire de Sainte-Thorette, Adm V/C  
 Jean-Pierre PESTIE Président, Athée sur Cher  
 Bernard BARRAUX Vice-Président  
 Jean-Jacques RABIER Secrétaire Général  
 Jean-François SOMMIER Trésorier  
 Jacques ROMAIN, Conseiller et chargé de la veille scientifique, juridique et parlementaire  
 Lucette GAGNIERE Maire de Mazirat, Adm V/C  
 André BARRE Secrétaire Adjoint et Président de l'ARECABE  
 Marc MIOT Trésorier Adjoint, Conseiller municipal d'Azay sur Cher  
 Madeleine THONNIET Conseillère municipale de Sainte-Thorette, Adm V/C  
 Mireille CHARBY Conseillère municipale de Vallenay-Bigny, Adm V/C  
 Jean-Louis CHERY et Madame, Président du syndicat du Cher canalisé 37, Adm V/C  
 Michel BEAUBIJAT, Adm V/C  
 René GALEA et Madame, Conseiller municipal de Civray de Touraine  
 Jean-Paul SERRAULT, Amis du cher canalisé,  
 Sophie BERTRAND, Conseillère à Quincy et au CD 18.  
 Rémy POINTEREAU, Sénateur du 18 et Adm V/C

### PERSONNALITES EXCUSEES :

- 7 Parlementaires : Bernard LESTERLIN, Denys ROBILIARD, Jean-Marie BEFFARA, Laurent BAUMEL, Claude MALHURET, Marie-France BEAUFILS, Jeanny LORGEUX
- 2 Président(e)s de Conseil Départemental Mr Jean-Gérard PAUMIER et Mme Valérie SIMONET
- 2 Présidentes de Communautés de Communes
- 5 Président(e)s de Chambre Consulaires
- 22 Maires dont Mrs Jacques POMMIER, Bernard TOURAND, Daniel DUGLERY et Bernard VIGUIER Administrateurs
- 3 Présidents et directeurs ADT et CRT

**11 POUVOIRS** ont été donnés à 6 membres du Conseil d'Administrations.

### L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral
- Compte de résultat de l'exercice 2016
- Actions 2016 et fréquentation du site Internet
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Remplacement du Président
- Questions diverses

**Siège : MAIRIE D'ATHEE-SUR-CHER. 9, Chemin des Dames. 37270 ATHEE-SUR-CHER**

**Contact : [jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr](mailto:jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr) Site : [www.vallee-du-cher.fr](http://www.vallee-du-cher.fr)**

Le Président demande au Maire de Sainte-Thorette de bien vouloir ouvrir cette AG. Alain DOS REIS présente sa commune, sa situation par rapport au Cher, les différentes réalisations communales et les principales associations. Cette présentation montre le dynamisme et la pertinence de la conduite de la commune. Les réalisations de services communaux comme la micro-crèche et le programme ambitieux des projets en cours, l'intérêt porté aux associations communales montrent le dynamisme du Conseil Municipal. Beaucoup de Communes qui déplorent la désertification rurale devraient prendre exemple sur Sainte Thorette.

Le Président le remercie pour cette présentation et se dit très sensible aux paroles de soutien prononcées pour les actions engagées par l'Association. Ces mots ont montré une véritable adhésion du Maire à notre combat qui redonne sens et motivation pour le continuer.

▪ **Rapport Moral**

Lors de notre Assemblée Générale de 2016 à Mazirat, nous avons convenu d'un programme 2017 comportant trois actions clés :

- La réorganisation de l'Association,
- La mise à jour du recensement des voies douces et des parcours de navigation,
- 
- La poursuite de notre combat pour l'amendement de la loi sur l'eau.

Je vais donc vous parler de l'état d'avancement de ce programme en le complétant par un état des problèmes locaux liés aux ouvrages fluviaux.

La réorganisation était devenue impérative du fait de la résiliation de notre convention avec Ad2T pour raisons économiques. En conséquence, notre domiciliation et notre banque ont été changées, non sans mal. Pour nos finances, le détachement de l'Ad2T a été salutaire et je laisserai notre trésorier Jean-François Sommier vous le montrer à partir des chiffres de l'exercice 2016. Seule ombre au tableau, le secrétariat de base assuré cette année par le Président devra trouver une solution à l'avenir, notre Secrétaire Général Jean-Jacques RABIER ne pouvant l'assurer faute de disponibilités suffisantes. A noter également que notre demande d'adhésion à la Maison des Associations de Bourges a été acceptée et que nous pourrions de ce fait y disposer gratuitement d'une salle de réunion. Avec 45% de progression par rapport à 2015, l'hémorragie des adhésions a été stoppée. En 2016, nous avons enregistré 38 adhésions dont 30 communes et Com-Com qui représentent 57 176 habitants.

La mise à jour du recensement des voies douces et parcours de navigation a été un gros travail d'investigations. Je remercie au passage les quelques communes qui ont retourné le questionnaire destiné à cette mise à jour. Ce recensement a nécessité une recherche systématique sur le site internet des communes, des OT et ADT et des Com-Com. Les résultats de cette mise à jour vous seront présentés au cours de cette AG. Vous pourrez constater une forte progression des voies douces au cours de ces quatre années. Concernant les offres de navigation, hormis les offres de canoé-kayak en progression, les offres de navigation bateau sont relativement stables. Les mises à jour ont été portées sur notre site.

L'année passée, le feuilleton judiciaire concernant le devenir des ouvrages fluviaux menacés du Cher et de ses affluents n'a pas évolué. Le SAGE du Cher aval, soumis actuellement à l'enquête publique, a confirmé le maintien des barrages du Cher canalisé. Mais un bief, hors celui de Chenonceau, ne pouvant attirer une quelconque activité commerciale rentable susceptible de couvrir les frais d'entretien des ouvrages rend illusoire la préservation de ces ouvrages. A noter que l'Anper (Association nationale pour la protection des eaux et rivières) qui avait demandé d'annuler l'AOT du Syndicat du Cher canalisé vient d'être déboutée par la Cour administrative d'appel de Nantes. Récemment, il a été décidé de maintenir et de rénover le pont canal de la TRANCHASSE, non pas à des fins de navigation mais comme passage du Canal de Berry à Vélo. J'en profite pour rendre hommage aux associations ARECABE et Amis du Cher canalisé, à leurs Présidents et adhérents respectifs pour leurs actions sur le terrain et leurs relations avec les élus et les syndicats de rivières.

En 2012, l'Association a entrepris un combat afin de faire amender la loi sur l'eau. Vous trouverez dans les plaquettes réalisées par Jacques Romain et mises à votre disposition, l'histoire de l'Association et la justification de ce combat. Comme chaque année, faisons le bilan de ce combat. Le dernier document transmis au mois de juin 2016 aux ministères concernés (Ecologie, Santé et Agriculture) et aux Parlementaires des Commissions Développement Durable, propose une nouvelle rédaction de l'article L214-17 du code de l'Environnement se rapportant au classement des cours d'eau.

**Siège : MAIRIE D'ATHEE-SUR-CHER. 9, Chemin des Dames. 37270 ATHEE-SUR-CHER**

**Contact : [jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr](mailto:jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr) Site : [www.vallee-du-cher.fr](http://www.vallee-du-cher.fr)**

Dans la nouvelle rédaction, **le bon état chimique d'un cours d'eau sur tout le linéaire d'accès par la mer** constitue un préalable à son classement. En d'autres termes, le bon état écologique n'est plus la référence et une petite partie d'un cours d'eau amont en bon état chimique ne suffit pas à justifier son classement.

Plusieurs éléments encourageants ont été enregistrés durant l'année :

- Le Sénat tout d'abord a fait preuve d'une grande activité. Je citerai le rapport de Rémy POINTEREAU, mandaté par la Commission développement durable du SENAT, portant sur le bilan d'application de la loi. Dans son rapport, le Sénateur du Cher propose 28 mesures permettant « d'agir avec pragmatisme et discernement ». Dans un premier temps, j'ai pensé que demander à des écologistes dogmatiques d'agir de la sorte était mission impossible. Mais Rémy POINTEREAU qui connaît tous les rouages du Parlement, veut signifier qu'une loi et sa pratique qui exigent 28 mesures correctives relèvent d'une mauvaise loi et d'une piètre gouvernance. Depuis ce rapport a fait l'objet d'une proposition de résolution du Sénat (N°247). Je citerai également le débat, en séance publique du 19 octobre 2016, sur le rapport « eau : urgence déclarée » réalisé à la demande de la commission Prospective. Le sujet concernait principalement la gestion des cours d'eau confrontée au changement climatique, mais tous les arguments présentés dans nos analyses ont été évoqués ou développés.
- L'Assemblée Nationale a également organisé une table ronde le 23 novembre 2016 sur le thème « l'usage et la gestion des cours d'eau ». Les scientifiques invités ont malmené la LEMA en dénonçant une application dogmatique de la continuité écologique sans aucun effet sur la qualité de l'eau. Ils ont accusé les Agences de l'eau de ne pas s'attaquer à la cause fondamentale de la mauvaise qualité des eaux superficielles : les pollutions diffuses d'origine agricole. Ils ont également prôné un changement de la loi plutôt qu'un simple assouplissement.
- Enfin, dernier signe positif, Ségolène Royal a lancé début septembre 2016 le plan micropolluants 2016-2021 visant à préserver la qualité chimique et la biodiversité des eaux. Ce plan a trois objectifs : réduire les émissions à la source, consolider les connaissances et dresser des listes de micropolluants sur lesquels agir.

Les critiques des scientifiques démontrent le caractère dogmatique de la loi. Son incapacité à restaurer la qualité chimique des eaux superficielles et souterraines, son inaptitude à répondre aux épisodes météorologiques extrêmes du changement climatique, l'absence totale de données scientifiques apportant du crédit à l'amélioration de la qualité de l'eau par la continuité écologique, le manque criant de ressources financières des agences de l'eau à mener de front la restauration des réseaux de distribution d'eau potable, l'amélioration des stations d'épuration et les programmes budgétivores d'aménagement des ouvrages (arasement des barrages ou de construction de passes à poissons), la multiplication des conflits d'usage et de procédures judiciaires font vaciller la loi française sur l'eau. J'ai aujourd'hui la certitude que la loi actuelle est à l'agonie et qu'elle vit ses dernières années d'existence.

Mais il faut être réaliste, le changement de la loi se heurte à l'agriculture qui compte tenu de son état de crise profonde ne peut qu'en retarder l'échéance. L'agriculture actuelle, intensive et chimique, bénéficie d'un soutien solide via les industriels de l'agrochimie, la FNSEA, le Ministère, et beaucoup de parlementaires. Soyons conscients que l'agriculture connaît d'énormes difficultés avec tous les drames humains qu'elles engendrent. Les défaillances d'exploitations agricoles se sont encore aggravées en 2016 avec une hausse de 4%. Dans ces conditions, souhaitons que l'Etat, s'il est incapable d'aider financièrement ses exploitants agricoles à progresser vers une agriculture plus respectueuse de la nature et de la santé publique, ait au moins la sagesse d'arrêter les destructions des seuils et des barrages qui n'ont aucun impact sur la qualité chimique de l'eau et qui dilapident les deniers publics. Ces deniers seraient infiniment plus utiles au service de l'agriculture.

On me pose quelquefois la question : à quoi sert l'Association ? Si j'ai du mal à donner une réponse, ce que je peux affirmer, c'est que l'Association a été la première à dénoncer tous les impacts négatifs de la loi et la première, à les avoir argumentés et à les avoir communiqués aux gestionnaires de l'eau et aux parlementaires. Nous éprouvons donc une légitime satisfaction à entendre des scientifiques et des élus aujourd'hui reprendre nos arguments et à constater que nos efforts serviront bien les buts de l'Association : la défense et le développement touristique de la vallée du Cher. Pour conclure, laissez-moi vous rappeler une autre préoccupation plus personnelle. Ma succession est devenue une nécessité. Nous allons en reparler, puisque le sujet est inscrit à l'ordre du jour...

**Siège : MAIRIE D'ATHEE-SUR-CHER. 9, Chemin des Dames. 37270 ATHEE-SUR-CHER**

**Contact : [jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr](mailto:jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr) Site : [www.vallee-du-cher.fr](http://www.vallee-du-cher.fr)**

▪ **Comptes de l'exercice 2016**  
**Dépenses (€)**

Carré des créateurs Ad2T	729,73	40,5 %
Hébergement site	143,84	8,0 %
Frais de banque	119,04	6,6 %
Cotisations	55,00	3,0 %
Assurance	73,80	4,1 %
Repas AG	532,00	29,6 %
Divers	146,50	8,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>1799,91</b>	<b>100 %</b>

**Recettes (€)**

Cotisations	1847,00	72,8 %
Intérêts sur livret	69,76	2,8 %
Repas AG 2016	510,00	20,1 %
Rembt caution Ad2T	110,00	4,3 %
Régul commissions	0,04	
<b>Total</b>	<b>2536,80</b>	<b>100 %</b>

**Opérations sur Comptes (€)**

Dates opérations	CC	Livret	Espèces	Total
<b>Au 01/01/2016</b>	<b>1 339,10</b>	<b>7 514,10</b>	<b>XXXX</b>	<b>8 853,20</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 437,04</b>	<b>69,76</b>	<b>30,00</b>	<b>2 536,80</b>
<b>Dépenses</b>	<b>- 1 791,91</b>	<b>XXXX</b>	<b>- 8</b>	<b>- 1 799,91</b>
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>1 984,23</b>	<b>7 583,86</b>	<b>22,00</b>	<b>9 590,09</b>

Jean-François SOMMIER ne cache pas sa satisfaction de présenter des chiffres montrant que la situation 2016 est redevenue saine et bénéficiaire, malgré une facture d'Ad2T d'un montant de 729,73 € réglée en début d'année correspondant aux prestations du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015. Le montant des cotisations, sans être revenu à son niveau de 2012 progresse de 48% par rapport à l'année 2015. Il précise par ailleurs que les changements de domiciliation (à Athée-sur-Cher) et de banque (à Saint-Aignan) ont été effectués, permettant ainsi une simplification de la gestion de l'association et un contrôle des comptes en temps réel plus facile.

**Siège : MAIRIE D'ATHEE-SUR-CHER. 9, Chemin des Dames. 37270 ATHEE-SUR-CHER**  
**Contact : [jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr](mailto:jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr) Site : [www.vallee-du-cher.fr](http://www.vallee-du-cher.fr)**

- **Activités 2016**

- **Recensement des voies douces (km)**

	2016	2012	Δ
Creuse	219	43	176
Allier	375	32	343
Cher	779	490	289
Loir et Cher	858	492	366
Indre et Loire	474	283	191
<b>Total (km)</b>	<b>2705</b>	<b>1340</b>	<b>1365</b>

Le recensement des voies douces montre une importante progression en 2016, même si le recensement 2012 n'a pas bénéficié de la même rigueur dans la recherche d'informations sur les sites des communes, communautés de communes, ADT et OT. Ce recensement est consultable sur le site.

- **Recensement des offres de navigation.**

	Canoé kayak		Navigation bateau		
	Sites	Δ	ASSO	PROF	Δ
<b>Canal de Berry</b>			4		
<b>Cher sauvage</b>	5	+4			
<b>Cher canalisé</b>	5	+3	2	2	-2

Il y a une progression sensible des offres de location de canoé-kayak. Concernant les offres de navigation sur le Cher canalisé deux offres disparaissent : celle de Saint-Aignan par l'AVAC et celle de Véretz par l'association Jean-Bricau. Pour cette dernière, l'association vient de repartir avec un nouveau bureau bien décidé à reconstruire un fûtreau. Jean-Louis CHERY, fait remarquer que le recensement publié a omis de mentionner une nouvelle offre faite à Montrichard depuis 2016, avec un fûtreau élargi, proposant des croisières entre Montrichard et Bourré. Une correction sera apportée sur notre site.

- **Participations à la vie de la Vallée du Cher**

En 2016, l'Association a assisté aux AG de l'ARECABE, de l'Entente des canaux de Centre France et des Amis du Cher canalisé. En juin, elle a participé aux 20 ans de l'ARECABE et à l'inauguration d'une stèle à Basseville en hommage à Antoine-François POIREE, le génial inventeur du barrage à aiguilles en 1834. Elle a aussi participé aux fêtes de Jour de Cher à Bléré et du Cher à Chisseaux.

Une minute de silence a été rendu à Pierre-Maurice LELIEVRE, le très dynamique Président de l'Entente décédé en Octobre 2016.

**Siège : MAIRIE D'ATHEE-SUR-CHER. 9, Chemin des Dames. 37270 ATHEE-SUR-CHER**

**Contact : [jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr](mailto:jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr) Site : [www.vallee-du-cher.fr](http://www.vallee-du-cher.fr)**

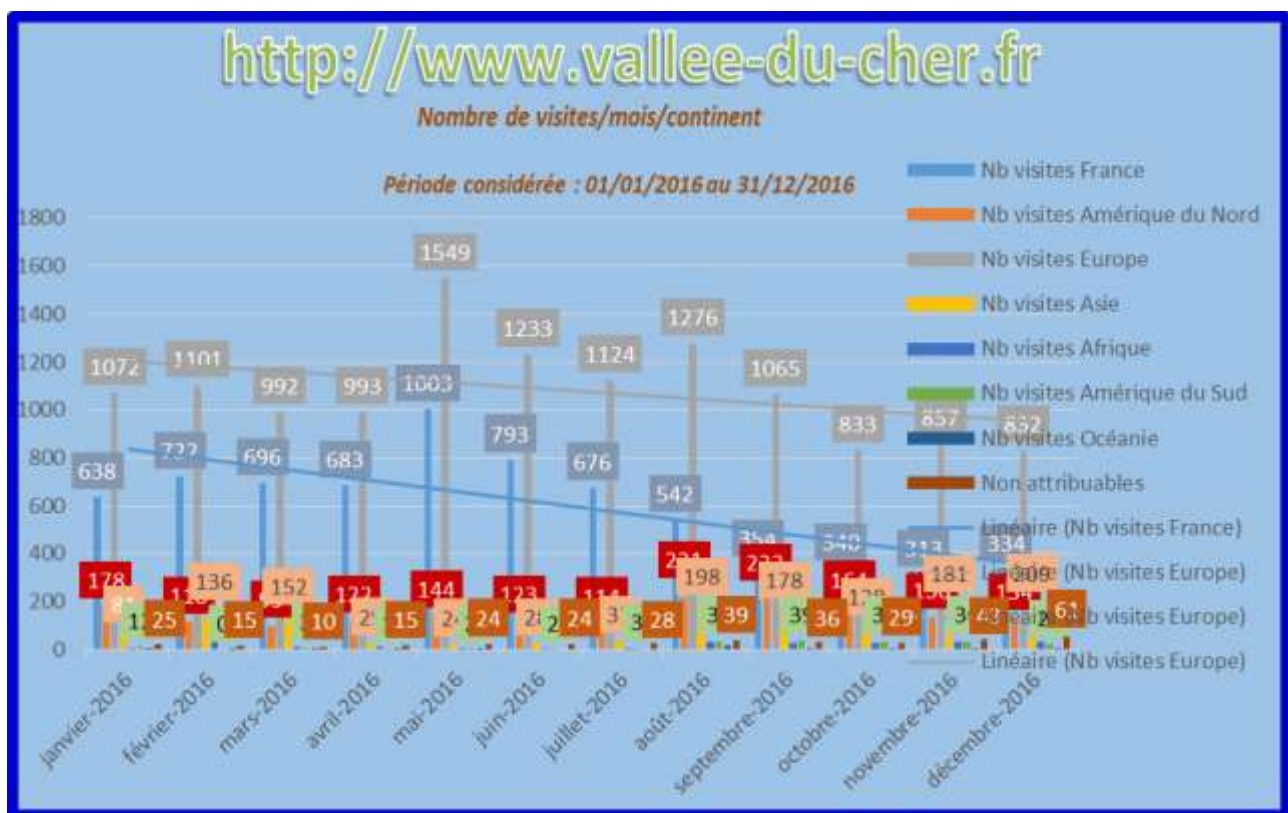
### ▪ Actions pour l'amendement de la loi

Les principales actions menées en 2016 sont les suivantes :

- Document: « l'arnaque géniale de l'agrochimie » (février)
- Rencontre avec Vincent LOUAULT, V-P CD37 (mars)
- Demande d'alliance aux Fédérations et Associations mobilisées pour un moratoire sur le classement: FFAM, FDMF, OCE, Hydraulixois (mars)
- Etude: mesure de la pollution chimique de l'eau (mars)
- Document : Amendement de la loi sur l'eau (juin)
- Lettre à Remy POINTEREAU : remarques sur le bilan de 10 ans d'application de la LEMA (août)
- Journée thématique à Limoges sur impacts des barrages (mars 2017)

Notre demande d'alliance n'a pas abouti, trois des instances sollicitées préférant conserver leur demande de moratoire du classement des cours d'eau. Les deux documents cités sont consultables sur notre site. Le premier se veut quelque peu provocateur. Le second matérialise l'amendement réclamé de la LEMA. Il concerne notre proposition précise par une réécriture de l'article L214-17 du code de l'Environnement stipulant que **le bon état chimique d'un cours d'eau sur tout le linéaire d'accès par la mer** constitue un préalable à son classement.

### ▪ Fréquentation du site



Jacques Romain a apporté toutes les précisions concernant le schéma ci-dessus. D'une manière générale, la fréquentation est élevée jusqu'en mai-juin et décroît au cours du dernier semestre, tendant à prouver que le tourisme constitue bien la principale motivation des visites.

### ▪ Quitus

Après délibération, les participants décident de voter pour le quitus au Bureau en regroupant rapport moral, comptes de l'exercice 2016 et activités. Le quitus est voté à l'unanimité des participants.

**Siège : MAIRIE D'ATHEE-SUR-CHER. 9, Chemin des Dames. 37270 ATHEE-SUR-CHER**

**Contact : [jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr](mailto:jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr) Site : [www.vallee-du-cher.fr](http://www.vallee-du-cher.fr)**

- **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.**

Jean-Jacques RABIER, Secrétaire Général rappelle l'identité et la fonction dans les collectivités territoriales des 24 membres. Il précise qu'aucun membre n'a signifié son désistement. Jean-François SOMMIER exprime son souhait de voir remplacer Pierre SABOUREAU, ex Directeur de l'ADT tourangelle et ex membres du CA, par Pascal PILLAULT actuel Directeur de l'ADT 37. Les participants approuvent. Le Président fait remarquer que l'intéressé n'a pas été contacté et que cette nomination par l'AG est soumise à la réserve que Mr PILLAULT l'accepte. Le renouvellement des membres et la nomination de Mr Pascal PILLAULT, sous réserve, sont votés à l'unanimité.

- **Remplacement du Président.**

Lors de l'Assemblée Générale du 03/10/2015 à Saint-Aignan, Jean-Pierre Pestie avait fait part de son intention de quitter sa fonction fin 2016. Personne n'ayant postulé pour son remplacement, le Président a décidé de poursuivre jusqu'à décembre 2017, date à laquelle il notifiera sa démission qui prendra effet immédiatement. Il compte envoyer une lettre précisant cette décision irrévocable à tous les membres du Conseil d'Administration et à toutes les collectivités et instances adhérentes.

Au cas où un successeur se déclarerait, le Président démissionnaire s'engage à épauler le nouveau Président dans sa prise de fonction. Dans le cas inverse, il conviendra au Conseil de statuer sur le devenir de l'Association. Cette situation conduit le Président à ne pas s'engager pour 2017 dans un programme formalisé. Il gèrera avec le Bureau, les affaires courantes.

- **Questions diverses.**

Suite à son bilan de 10 ans d'application de la loi sur l'eau, Rémy POINTEREAU présente les principales mesures permettant « d'agir avec pragmatisme et discernement ». Il rappelle que les 28 mesures ont fait l'objet d'une proposition de résolution au Sénat. Un débat de plus de 20 minutes ont permis à tous les participants de s'exprimer et d'échanger avec le Sénateur du CHER.

Pour clore l'Assemblée Générale, le Président remercie Alain DOS REIS pour son accueil ainsi que Madeleine THIONNET, Jean-Jacques RABIER et Jean-François SOMMIER pour l'excellente organisation de cette journée, y compris repas et visites.

LE Secrétaire Général, Jean-Jacques RABIER

Le Président, Jean-Pierre PESTIE